



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-070

SERVICE : Direction des Systèmes d'Information

OBJET : Souscription au marché subséquent MS-112 de l'accord-cadre 2021-047-001 à la centrale d'achat du réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH)

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 23-17 en date du 20 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature du Président au 8^e Vice-Président, Monsieur Sébastien GOBERT, dans le domaine des Sports, de l'Administration générale et des Ressources humaines, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT que la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH), a ouvert ses offres aux collectivités territoriales, et propose de passer des marchés après la signature de convention de service d'achat centralisé ;

CONSIDÉRANT les avantages pour la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse d'adhérer au RESAH, pour alléger la procédure de renouvellement des marchés publics et bénéficier de tarifs particulièrement attractifs, compte tenu du volume des achats réalisés par la centrale d'achat, pour le matériel, les logiciels, tous types de prestations, la téléphonie fixe-mobile et internet, et la sécurité, pour les marchés du numérique et des télécoms ;

DÉCIDE

D'APPROUVER l'accession au marché subséquent MS112 faisant partie de l'accord-cadre 2021-047-001 - Solutions et infrastructures de téléphonie du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) ;

D'APPROUVER le paiement d'une cotisation annuelle de 2 500 € pour l'adhésion à ce lot ;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



D'APPROUVER les conventions de mise à disposition des marchés qui seront contractés avec les centrales d'achat, ainsi que les bons de commande ;

DE PRÉCISER que les crédits sont inscrits annuellement sur le budget principal.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 07 avril 2025.

Pour le Président et par délégation,

Sébastien GOBERT

8e Vice-Président aux Sports, à l'Administration générale et aux Ressources humaines

